

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le conseil supérieur de l'éducation

Le conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif institué pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il est composé de 22 membres nommés par le gouvernement du Québec.

Le conseil comprend également cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement et un comité du rapport sur l'État et les besoins de l'éducation. Il peut en outre former des comités spéciaux pour étudier une question. Les membres des commissions et des divers comités sont nommés par le conseil.

La réflexion du conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation¹.

Une consultation importante en 2003

En octobre 2003, une importante consultation du conseil supérieur porte sur la profession enseignante. La FNEEQ est alors invitée à s'exprimer sur la question. La conclusion de cette dernière : une profession en crise. Une crise marquée par une pénurie d'enseignants, par des modifications à la structure scolaire et par une difficulté de retenir les jeunes enseignants dans la profession.

La profession est de moins en moins attrayante pour les jeunes qui voudraient devenir enseignants. Les conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles et il ne semble pas avoir de mesures entreprises pour redresser la situation.

Le pouvoir de décision et d'influence des enseignants est de plus en plus mince, ce qui diminue leur autonomie professionnelle. Il est primordial de mettre rapidement sur pied une campagne de valorisation de la profession et que les compétences professionnelles des enseignants soient reconnues et respectées. Le gouvernement doit cesser son double discours : celui de faire de l'éducation une priorité et, de l'autre côté, de faire des coupures.

Le conseil supérieur, quant à lui, a retenu qu'il est nécessaire de soutenir l'autonomie des enseignants dans l'organisation de leur travail, notamment, en permettant aux enseignants de contrôler davantage l'organisation de leur travail. Le conseil considère que le personnel enseignant doit pouvoir utiliser toutes les marges de manœuvre existantes afin de créer des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves.

Le développement professionnel des enseignants du secondaire

Le 27 février dernier, la FNEEQ est une fois de plus appelée à se présenter devant le conseil supérieur, mais cette fois-ci, pour s'exprimer sur le développement professionnel des enseignants du secondaire. Pas facile de savoir les réelles intentions derrière une telle consultation. La FNEEQ, après avoir consulté le regroupement privé, y va d'un rappel de ses grandes positions et d'une liste de souhaits pour faciliter le développement professionnel des enseignants. Voici les grandes lignes de cette rencontre. Considérant que la problématique de la valorisation de la profession enseignante ne peut se résoudre par la création d'un ordre professionnel, voilà une des raisons qui explique que la FNEEQ s'oppose à la création d'un ordre professionnel.

1 Conseil supérieur de l'éducation, <http://www.cse.gouv.qc.ca/>

Pour s'assurer d'un meilleur développement professionnel, les enseignants souhaitent que les formations données par les différents établissements scolaires soient plus efficaces et mieux adaptées à la réalité quotidienne des enseignants du secondaire. Une autre chose pour améliorer le développement professionnel serait sans doute de faciliter l'accessibilité à la formation continue. Il est difficile pour les enseignants à temps complet de suivre des cours à l'université, les horaires et la charge de travail des enseignants du secondaire ne facilitent pas vraiment la formation continue, à moins que cette dernière soit offerte le soir.

Les enseignantes et enseignants se développent professionnellement par l'expérience, la mise en commun et les discussions avec des collègues plus expérimentés. Voilà un aspect important de leur formation que l'on a trop souvent tendance à oublier ou à négliger. Cet aspect est peu reconnu par les directions et débouche rarement sur des modalités qui le favorisent. Quelques syndicats ont négocié dans les dernières années des formes de mentorat qui apparaissent très prometteuses.

Pour connaître d'autres avis du conseil supérieur de l'éducation, vous pouvez consulter leur site web à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca/

Un organisme toujours écouté ?

Tel que mentionné plus haut, le conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif institué pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Au cours de son histoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé à maintes reprises l'avis du conseil supérieur sur de grandes questions en lien avec le monde de l'éducation. Même si à la FNEEQ nous apprécions être consultés par le conseil supérieur, nous déplorons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'offre pas toujours la même écoute aux avis du conseil supérieur de l'éducation. Nous sommes en droit de nous demander si ces consultations servent réellement à quelque chose et si elles sont véritablement prises en compte. À quoi bon demander l'avis du conseil supérieur si l'on rejette complètement ce qu'il recommande ?

DES NOUVELLES EN BREF

La FNEEQ tient à souhaiter la bienvenue au personnel de soutien du Collège Champagneur qui s'est joint, en février dernier, au **Syndicat du personnel du Collège Champagneur-CSN**.

En décembre dernier, la FNEEQ a publié son guide sur la retraite. Ce guide a été rédigé afin d'offrir aux enseignantes et aux enseignants qui cotisent au RREGOP une meilleure compréhension de leur régime de retraite. Il présente non seulement une synthèse des renseignements que vous devriez connaître sur le RREGOP, mais intègre aussi des informations générales sur les différentes sources de revenus à la retraite, de façon à faciliter vos démarches de planification financière. Vous pouvez télécharger le guide sur le site de la FNEEQ <http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/Regime-de-retraite/>

La CSN mettra en ligne prochainement sur son site web sa plateforme en éducation : *L'éducation, un droit dont on ne peut pas se priver*. La plate-forme a été rédigée à partir, entre autres, des consensus ayant émergé lors des journées de réflexion en éducation que la CSN avait organisées au printemps dernier. www.csn.qc.ca/

Devenez ami de la FNEEQ : <http://fr-fr.facebook.com/FneeqCSN>



Des rabais exclusifs : **c'est réglé.**



Profitez de 10 % de rabais additionnels sur vos assurances automobile, habitation et véhicules récréatifs.

Obtenez une soumission :
1 866 551-2643 • lacapitale.com

fneeq 

LaCapitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages